

Procédure d'inscription 2023

Les périodes d'inscription se font selon trois périodes durant l'année;

- 1) Février à Juin
- 2) Juillet et Août
- 3) Septembre à Janvier.

Le formulaire d'inscription est disponible avant le début de celle-ci, mais les familles peuvent s'inscrire à n'importe quel moment durant une période en cours.

Chaque famille peut donc s'inscrire jusqu'à 3 fois par année et peuvent venir plus de 3 fois si des places se libèrent.

Voici un rappel de la procédure pour bénéficier d'un séjour de répit :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site web, page Facebook, courriel reçu ou par téléphone.
- Les familles sont placées et priorisées en fonction de différents facteurs établis (besoins, âges, date du dernier séjour, ratio, etc.). Vous recevrez une communication en début de période, pour trouver une date de séjour qui vous convient ou pour vous aviser que vous êtes sur notre liste de priorités pour la prochaine période d'inscription (ou les annulations avant).
- Vous pourrez réserver en payant un dépôt virement non remboursable de 25% sauf si l'annulation est faite 2 semaines à l'avance.
- Deux semaines avant votre séjour, vous recevrez un courriel de confirmation, contenant le menu, la programmation et tous les détails pour vous préparer.